



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

BADGEUSE : Des questions subsistent !

Suite à l'annonce de la mise en place du système de badgeage « Saturne » au 1er janvier prochain, et bien que la demande de la FSU de pouvoir récupérer sous forme de demi-journée ou journée les heures excédentaires a été validée par l'administration et favorablement accueillie par l'ensemble du personnel, notre organisation syndicale vous livre sans retouches une foire aux questions qu'elle a recensée directement auprès d'agents qui ne comprennent pas les conditions de cette mesure :

- 1) **Pourquoi cette mesure ne concerne-t-elle qu'une partie du personnel ?**
- 2) En cas de panne des réseaux informatique, électrique ou autres, comment les agents vont-ils pouvoir badger ?
- 3) Quelles sont les 9 anomalies identifiées et existe-t-il un lexique explicatif qui sera délivré ?
- 4) Les applications téléchargées sur les smartphones pour la mise en place de ces dispositifs sont-elles intrusives pour la vie privée des agents ? L'administration a-t-elle fait une déclaration, comme la loi l'impose, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) dans le cadre de la protection des données personnelles contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papiers ?
- 5) Il est imposé aux managers de faire une demande préalable d'heures supplémentaires pour leurs agents. Comment vont-ils pouvoir anticiper une urgence de dernière minute ?
- 6) En cas de débit supérieur à 12h00 en fin de mois, une retenue éventuelle de RTT est prévue. De même, en l'absence de RTT, la retenue de congés annuels est avancée, là aussi : Ces dispositions sont-elles légales ?
- 7) Quand l'application smartphone sera-t-elle accessible à tous les agents ?
- 8) Les agents ne disposant pas de smartphone ou d'abonnement avec connexion internet vont potentiellement se retrouver défavorisés par rapport à leurs collègues qui

pourront badger à l'entrée des sites et non devant leur poste de travail. Cela pourra représenter plusieurs minutes par jour et jusqu'à plusieurs dizaines d'heures par an : des mesures compensatrices, comme un crédit de temps forfaitaire pour le badgeage sur poste informatique, sont-elles prévues ?

9) Pour ne pas perdre de temps, avec ce système, tel qu'il est prévu, les agents auront certainement tendance à vouloir prioritairement badger à leur arrivée, avant même de prendre la peine de saluer leurs collègues ou de répondre à toute sollicitation professionnelle ; inversement pour les départs : ces changements de comportements relationnels ne vont-ils pas entamer la qualité de vie au travail et le rendement du plus grand nombre ?

L'annonce de cette situation est celle de trop pour beaucoup et nous vous informons que de nombreux agents sont prêts, face à cette iniquité, à faire ce qu'ils appellent d'ores et déjà : « LA GRÈVE DE LA BADGEUSE ».

Pour la FSU, l'équité et l'égalité de traitement entre agents sont primordiales et un fer de lance : **il est inadmissible de demander à une seule partie des effectifs de la métropole de se soumettre à une surveillance à la minute près, alors que le rapport de la cour des comptes, brandi par l'administration pour instaurer ce système de pointage, impose un contrôle sans discrimination, aucune.**

La FSU attend des réponses claires de la part de l'administration pour le prochain Comité Technique.

Si ce n'est pas le cas, elle prendra ses responsabilités en conséquence comme elle l'a toujours fait.